L’assemblée générale constitutive

1 - Préambule

L’assemblée générale constitutive n’est pas obligatoire sauf pour certaines catégories particulières d’associations. Tel est le cas, des associations reconnues d’utilité publique, des associations communales de chasse agréées.
Aucune disposition légale ou réglementaire ne réglemente donc l’assemblée générale constitutive. Les fondateurs sont libres, mais il est toutefois préférable, pour un bon démarrage de l’activité, d’avoir un cadre de fonctionnement clair et préalablement prévu.

2 - Composition de l’assemblée générale constitutive

L’assemblée générale constitutive est convoquée par les personnes qui ont pris l’initiative de constituer l’association. Ces personnes sont dites fondateurs.
Elle est composée de toute personne physique ou morale que le ou les fondateurs ont pris l’initiative de convoquer.

3 - Déroulement de l'assemblée générale constitutive

Aucune disposition réglementaire ne régit les assemblées générales constitutives, elles ne peuvent non plus obéir à des dispositions statutaires qui n’ont encore aucune existence et donc aucune force juridique.

Il appartient aux fondateurs :

- De convoquer les futurs membres de l'association,
- D’organiser l’assemblée,
- D’établir l’ordre du jour,
- De diriger les débats,
- De faire procéder à l’adoption des statuts et à la désignation des dirigeants,
- De choisir un établissement bancaire pour ouvrir un compte bancaire,
- De rédiger un procès-verbal.

Cette liste n’est pas limitative. Les modalités d'adoption sont celle prévues dans les statuts.

4 – Modèle de convocation, procès verbal et émargement

➢ Convocation

A ....., le .....

Madame, Monsieur,
Comme vous nous aviez fait part de votre grand intérêt pour notre projet d'association, nous vous convions à l'assemblée générale constitutive qui aura lieu le …(date et horaire)…….. à (adresse)

Il est prévu comme ordre du jour :
1 Présentation du projet de notre association,
2 Lecture, présentation et adoption des statuts ;
3 Désignation des membres du conseil d'administration (et/ou du bureau) ;
4 Détermination du montant des cotisations ;
5 Questions diverses
Afin de préparer cette assemblée, vous trouverez ci-joint :
- le projet de statuts
- une liste de candidats potentiels (Conseil d'administration, bureau …)
Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations

Signature

➢ Feuille d'émargement

Le jour de l'assemblée générale constitutive une feuille d'émargement est signée par toutes les personnes présentes.

Assemblée Générale Constitutive
Association ……..
Date ……..
Lieu …….(adresse de la tenue de l'AGC)

Nom, prénom des membres	**Signatures**

La feuille d'émargement est certifiée exacte par le Président de séance (et éventuellement le secrétaire de séance).

Signatures :

Le Président de séance
(Nom et prénom)

Le Secrétaire de séance
(Nom et prénom)

➢ **Procès Verbal**

Procès verbal
Assemblée Générale Constitutive
Association ……..
Date ……..
Lieu …….(adresse de la tenue de l'AGC)

Heure d'ouverture de séance :
Personnes présentes : (nom et prénom)

La présidence de la séance est assurée par M : ....., il (elle) rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :
1 Présentation du projet de notre association,
2 Lecture, présentation et adoption des statuts ;
3 Désignation des membres du conseil d'administration (et/ou du bureau) ;
4 Détermination du montant des cotisations ;
5 Questions diverses

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :
Association [nom]
avec siège à [adresse précise]

2. Adoption des statuts :
Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :
Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.
Il rappelle que conformément à l'article ... des statuts, le Conseil d'administration est composée de ... membres au minimum élus par l'assemblée générale.
Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :
Énumération des noms et prénoms des élus et nombre des suffrages obtenus par chacun d'eux.
M ..... Président
M..... Trésorier
M..... Secrétaire
M..... Administrateur
M..... Administrateur
4. la cotisation est fixée à ……
5. compte rendu des questions diverses évoquées

Heure de fermeture de séance :

Fait à …….., le ……..

Signatures :

Le Président
(Nom et prénom)

Le Secrétaire
(Nom et prénom)